Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le 26/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_192-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_192

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Affaires générales et Vie institutionnelle

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	60

Objet de la délibération:
Contrat de ruralité 2019

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Claude MARIN pouvoir à Jacques GÉRARD, Stéphan CERET pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine NICCOLETTI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard TYLINSKI, Grégory LOEW pouvoir à Sylvie FRANCIN, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Laure REIG, Jean-Daniel SANTONI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christophe CARRIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge BALDECCHI

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le 26/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_192-DE

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a signé le Contrat de Ruralité de la Dracénie avec l'État, l'Agence Régionale de la Santé et la Caisse des Dépôts et Consignations le 19 janvier 2017.

Ce contrat cadre contractualise le soutien financier de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans chacun des 6 volets prioritaires définis par l'État. Une convention financière annuelle est établie chaque année.

Les volets prioritaires sont les suivants :

1) l'accès aux services publics et marchands, l'accès aux soins,
2) la revitalisation des bourgs-centres (rénovation de l'habitat, soutien au commerce de proximité),
3) l'attractivité du territoire (développement économique, offre de formation, numérique et téléphonie mobile, tourisme, patrimoine naturel, etc.),
4) les mobilités locales et l'accessibilité au territoire,
5) la transition écologique et énergétique,
6) la cohésion sociale.

Sur la base de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020, la Communauté d'Agglomération Dracénoise sollicite au titre de l'exercice 2019, un soutien financier de la DSIL, ou de tout autre dispositif financier de l'État, dans le cadre de son Contrat de Ruralité pour les opérations communautaires suivantes :

Opérations Contrat de Ruralité Convention financière 2019	**Coût € HT**	**Subvention sollicitée au titre de la DSIL 2019**	
Requalification ZAE du Plan à Vidauban	833 000 €	40%	333 200 €
Requalification ZA l'Écluse aux Arcs	1 000 000 €	40%	400 000 €
Requalification ZAE Saint-Hermentaire - Suite Pompidou à Draguignan	333 333 €	40%	133 333 €
Requalification ZAE Pont de Lorgues à Draguignan	416 666 €	40%	166 666 €
Signalétique touristique 3D	43 200 €	50%	21 600 €
Circuits touristiques et schéma de randonnées : réfection du Pont de la Tuilière à Figanières	75 000 €	40%	30 000 €
Schéma cyclable – connexion tronçon 1 Gare SNCF des Arcs - Ste-Roseline rond-point des 2 cyprès	133 333 €	30%	40 000 €
Déchèterie de Comps (travaux)	42 000 €	40%	16 800 €
Optimisation énergétique de 2 bâtiments communautaires (Pont de Lorgues à Draguignan)	333 333 €	40%	133 333 €
TOTAL	**3 209 865 €**	**40%**	**1 274 932 €**

Envoyé en préfecture le 26/12/2018
Reçu en préfecture le 26/12/2018
Affiché le 26/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_192-DE

Sur ces opérations, tout autre partenaire public susceptible de venir en cofinancement sera également sollicité, dans le respect des règles de cumuls des subventions : Fonds structurels européens, autres services et établissements publics de l'État, le Conseil régional Provence-Alpes- Côte d'Azur, le Conseil départemental du Var, etc.

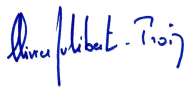
Au vu des demandes de subvention sollicitées par l'Agglomération auprès de l'État, et dans l'attente de ses arbitrages définitifs sur l'attribution des cofinancements au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou de tout autre autre dispositif, la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'engage à signer la convention financière annuelle 2019, telle qu'annexée à la présente délibération, qui sera complétée des opérations retenues par l'État au titre de ses cofinancements.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Finances réunie le 3 décembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les opérations soumises à l'État dans le cadre de la convention financière 2019 du Contrat de Ruralité de la Dracénie et leurs modalités de financement,
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière annuelle du Contrat de Ruralité de la Dracénie 2017-2020, pour l'année 2019, et tout document afférent, dès lors que l'État aura rendu ses arbitrages financiers qui seront intégrés dans la convention financière annuelle 2019,
- autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions aux taux les plus élevés possible, auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 21/12/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.